



## DÉCHETS

# A partir du 30 novembre 2020, finis les sacs place aux bacs !

*Entre le 1er septembre et le 30 novembre, un nouveau bac à couvercle jaune sera distribué à chaque foyer résidant en habitat individuel de l'ensemble des 15 communes du territoire de Cap Atlantique.*

*Publié le 17 juillet 2020*

Un courrier explicatif distribué en boîte aux lettres entre le 20 et le 24 juillet permettra à chaque foyer concerné de prendre connaissance du dispositif de mise à disposition du nouveau bac, en particulier en renseignant les informations pratiques relatives à son foyer sur [www.enquete9.com](http://www.enquete9.com).

- ▶ [Télécharger le courrier](#)
- ▶ [Télécharger le document d'accès à l'enquête joint au courrier](#)

Le nouveau service sera opérationnel à partir du 30 novembre 2020. D'ici là, le principe de collecte en porte-à-porte des sacs jaunes et bleus demeure inchangé.

En parallèle de l'abandon des sacs jaunes et bleus au profit d'un seul et même bac destiné à la collecte de tous les papiers, tous les emballages plastiques, métalliques et cartonnettes, le nouveau service proposé à compter du 30 novembre sera aussi organisé autour de deux autres points majeurs d'amélioration :

- ▶ l'extension des consignes de tri, comme par exemple, la possibilité de trier l'ensemble des barquettes, pots de yaourts et films plastiques d'emballage, jusqu'alors interdits. Cette extension sera également prise en considération pour la collecte sélective des déchets recyclables en apport volontaire qui sera progressivement adaptée aux nouvelles consignes de tri en question ;
- ▶ la modification des fréquences et jours de collecte pour certains secteurs du territoire de Cap Atlantique.

Pour que chaque foyer concerné récupère facilement son bac à couvercle jaune dans les meilleures conditions, il lui est indispensable de répondre à l'enquête en ligne gérée par la société Schäfer missionnée par Cap Atlantique pour la dotation des nouveaux bacs.

[Télécharger le mémo des nouvelles consignes de tri applicables à partir du 30 novembre 2020](#)



**Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique**

3 Avenue des Noëllés  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

